



# LA NEUVILLE-ROY

BULLETIN MUNICIPAL

Février 2008

## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL du Lundi 11 février 2008 à 18h30

Le lundi 11 février 2008, à 18 heures 30, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Monsieur LAFFERRERE, Maire

### Présents: Mrs, Mmes

LAFFERRERE, MICHEL, BELLOY, VASSEUR, MOREL, NOËL, GUEUGNON, LEFEVBRE, MARCEAU, FAUQUET.

Absents excusés: M. DUBOIS a donné procuration à M. BELLOY.

M. VALAT à M. MICHEL  
Mme LEAL à M. LAFFERRERE

Secrétaire : Monsieur GUEUGNON

Monsieur le Maire ouvre la séance du Conseil Municipal en souhaitant la bienvenue à tous les membres.

Le procès-verbal du dernier Conseil Municipal est approuvé à l'unanimité. Monsieur BELLOY fait remarquer que ce conseil est le 70<sup>ème</sup> conseil de ce mandat !

Monsieur GUEUGNON est désigné secrétaire de séance.

### 1 – FINANCES :

#### Vote du compte administratif 2007

Monsieur le Maire présente le compte administratif 2007. Avant de passer au vote, Monsieur le Maire donne la parole à M. MICHEL et sort de la salle. M. MICHEL demande s'il y a des questions, des points à éclaircir. Il propose de passer au vote du compte administratif.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le compte administratif 2007 joint à la présente délibération et qui présente un

excédent global de clôture de 238 435.30 €, décomposé en :

Un excédent de fonctionnement de 277 137.49 €

Un déficit d'investissement de 38 702.19 €

- Constate que les opérations d'investissement prévues pour 2007 et restant à réaliser sont inscrites pour :

342 800.00 € en dépenses et 166 268 € en recettes.

M. MICHEL invite Monsieur le Maire à rejoindre l'assemblée et lui fait part de l'adoption à l'unanimité du compte administratif 2007.

#### Vote du compte de gestion 2007

Monsieur le Maire présente le compte de gestion 2007 de la trésorerie qui est conforme au compte administratif 2007 de la commune. L'actif présenté par la trésorerie est lui aussi conforme

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Adopte le compte de gestion 2007 et accepte l'actif arrêté au 31 décembre 2007 par la trésorerie.
- Autorise Monsieur le Maire à signer les documents.

#### Affectation au 1068

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal doit se prononcer sur la somme à affecter au compte 1068, compte qui sert à alimenter les besoins de financement en investissement de l'année 2007 : (171 532.00 euros de restes à réaliser) et (38 702.19 euros de déficit d'investissement) à prendre sur les excédents de fonctionnement de 2007 soit : 277 137.49 €uros €.

La somme proposée est de 210 234.19 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Décide d'affecter au compte 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) la somme de 210 234.19 €
- De reconduire au poste budgétaire 002 pour l'exercice 2008 la somme de 66 903.30 €

### 2 - Informations et questions diverses:

Monsieur le Maire informe les membres du conseil :

- La convention avec l'opérateur Orange, pour la téléphonie mobile est signée.
- La lettre de confirmation du Crédit Agricole subventionnant les travaux d'entrée de ville est parvenue en mairie. Pour ce dossier, reste à obtenir l'aide du Conseil Général de l'Oise.
- Chaque foyer a reçu un courrier de la SICAE pour les nouvelles modalités de relevés des compteurs électriques.
- La SICAE a mis en doublon à l'école un deuxième compteur électrique afin de contrôler une consommation qui a plus que doublé au sein des bâtiments scolaires.
- L'entreprise AUBIN est intervenue à plusieurs reprises en janvier pour des fuites d'eau au sein de l'école. Elle a aussi changé les manettes des conduites d'eau aux vestiaires du stade.
- Une stagiaire, Laura DOUBLET, élève de première au lycée Racine de Montdidier a effectué un stage d'entreprise au sein de la mairie pendant quatre semaines et a donné entière satisfaction.
- Un ordre de service a été donné à l'entreprise SYOEN pour la réalisation de divers travaux d'écoulement des eaux devant les habitations route de Wacquemoulin, parking de l'aire

de jeux route de Wacquemoulin et bordures rue du Stade.

- Un ordre de service est parvenu aussi auprès de l'A.E.T pour le bornage des limites de propriétés de la commune rue de la Gayolle, côté habitations.
- Un achat de cailloux (ballast) a été fait par la commune à raison de 13€ H.T la tonne rendue en commune.
- La signalisation, demandée lors du dernier conseil d'école, pour améliorer la circulation du bus et sécuriser les lieux est arrivée. Un arrêté du Maire sera pris d'ici peu et les panneaux seront mis en place avant la reprise des cours.
- Une autre signalétique sera mise en place au niveau de l'implantation de la réserve incendie de la sucrerie.
- Les conclusions du jugement, concernant les tags dont la commune a été victime sont parvenues en mairie. Un courrier sera envoyé à l'intéressé pour mettre à exécution ce jugement et obtenir réparation financière. Sans réponse, le dossier sera confié à un huissier de justice, pour faire exécuter le jugement.
- Mardi 12 février, le personnel communal suivra, en mairie, une formation sur l'hygiène et l'entretien des locaux, la sécurisation et l'utilisation des produits d'hygiène.
- La visite annuelle de sécurité de l'église, par l'APAVE, se déroulera le Mardi 19 février 2008
- Mercredi 13 février se tiendra une réunion à la salle des fêtes sur le

bassin d'alimentation du captage de Baugy – (Dossier de puisage de l'eau de l'Aronde pour l'agglomération de Compiègne)

- Une diététicienne, diplômée d'Etat, Sandra MORINEAU, s'est installée à la maison médicale située au 364 rue Pennellier.

Monsieur le Maire propose un tour de table :

- Monsieur MICHEL se réjouit de l'initiative prise de former le personnel à l'hygiène et l'entretien des locaux. Une attestation de stage devra lui être attribuée, marquant ainsi le suivi de cette formation.
- A propos des travaux de l'entrée de ville, Il souhaite que les membres du conseil mettent en place, avant la décision de mise en route des travaux, un cahier des charges précis et qu'une consultation soit lancée auprès de plusieurs entreprises. Monsieur le Maire lui répond que cela se déroule comme à chaque marché !
- Monsieur BELLOY informe que plusieurs plantations seront mises en place dans divers lieux de la commune prochainement.
- Monsieur VASSEUR demande que lors des travaux d'installation de l'antenne mobile du réseau Orange, il soit procédé à la réparation des chemins de câble. Il signale aussi, un bruit important par grand vent autour de ces gaines. Monsieur le Maire lui répond que le nécessaire a été fait et que lors des travaux, les réparations seront effectuées.

- Madame MARCEAU informe que l'association « les enfants d'abords » organisera une réunion de parents le vendredi 29 février 2008 pour la préparation de la kermesse annuelle. Cette fête, cette année, regroupera les enfants de tout le regroupement scolaire (trois communes) et lance un grand appel aux parents pour qu'ils s'engagent dans ce projet.

Monsieur le Maire reprend la parole pour remercier les conseillers municipaux pour l'engagement au service du public qu'ils ont exercé depuis mars 2001. Cela n'a pas toujours été facile, d'après discussions ont eu lieu au sein du conseil, des dossiers importants ont été réglés. L'intérêt de la commune a toujours été le fil conducteur de cette équipe.

Il tient à remercier aussi l'équipe de Télévision qui tout au long de la journée a effectué des prises de vue pour l'émission « Telle est ma mairie » qui devrait être diffusée sur la chaîne parlementaire le dimanche 2 mars 2008 à 21h00. (TNT, câbles et paraboles). Il fait part qu'à cette occasion une altercation a eut lieu entre un administré de la commune de Montiers et lui-même à propos de l'eau sur la commune.

Monsieur le Maire n'ayant plus d'informations et les conseillers municipaux plus de questions, la séance est levée à 20h15.



Mandat 2001-2008

Mmes, M. Lafferrere, Michel, Léal, Belloy, Vasseur, Morel, Noël, Valat, Dubois, Gueugnon, Jourdain†, Lefèbvre, Marceau, Lamoureux, Fauquet



La Neuville-Roy sous les feux des caméras pour La Chaîne Parlementaire : John Paul Lepers avec la journaliste du Bonhomme Picard, Céline Sol. Diffusion annoncée le Dimanche 2 mars à 21h00 rediffusée le :03/03 à 19h30 et le 05/03 à 23h45